



Plan de tir 2023

1. Composition du comité

Président	Christian MASSONNET Route du Signal 4 1350 Orbe	Mobile : 079 505 59 71	urbicri@gmail.com
Vice-Président Chef des jeunes tireurs	Yan AUBERSON Rue de la Villette 5 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : 024 425 67 40 Mobile : 078 748 23 27	auberson.y@bluewin.ch
Secrétaire	Wendy AUBERSON Rue de la Villette 5 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : 024 425 67 40 Mobile : 078 690 17 39	auberson.wendy@bluewin.ch
Trésorier + Groupes D+E	Jacques DESSEMONTET Rue des Charmilles 2 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : 024 425 51 26 Mobile : 079 611 58 20	jacques.dessemontet@bluewin.ch
Chef des tirs Par Intérim	Christian MASSONNET Rte du Signal 4 1350 Orbe	Fixe : Mobile : 079 505 59 71	urbicri@gmail.com
Responsable PO + TFC Aff. militaires	Eric BURKHALTER Rue de la Mèbre 8 1033 Cheseaux-sur-Lsne	Mobile : 079 844 52 65	ericburkhalter@bluewin.ch
Webmaster	Wendy AUBERSON Rue de la Villette 5 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : 024 425 67 40 Mobile : 078 690 17 39	auberson.wendy@bluewin.ch
Suppléant Chef des tirs	Jean-Michel FUENTES Ch. des Sources 8 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : Mobile : 079 477 43 83	cjm.fuentes@bluewin.ch
Responsable Bureau pistolet et matériel au stand TSY	Claude-André RAY Rue Cordey 14 1400 Yverdon-les-Bains	Fixe : Mobile : 079 902 24 12	sananab31@gmail.com

Adresse de la société : Tir Sportif Yverdonnois
Christian Massonnet
 Président
 Route du Signal 4
1350 ORBE
urbicri@gmail.com
info@tsy.ch
www.tsy.ch

2. Composition de la commission de tir

Président : Par intérim	Christian Massonnet
Caissiers au stand 300 m (en tournus)	Jean-Michel Fuentes Andrée Nicolet Christian Massonnet
Responsables au stand 25/50 m	Les membres du comité (en tournus) 2023 Christian Massonnet & Claude-André Ray
Responsable au stand PAC	Christian Massonnet & Jacques Dessemontet
Responsable tirs externes, catégorie A	Vacant
Responsable tirs externes, cat. D+E	Jacques Dessemontet
Responsable tirs SVC & CSS	Pierre-Gilbert Tanner
Responsable tirs JT + JJ	Yan Auberson
Responsable tirs externes JT + JJ Ajointe Adjoint	Yan Auberson Wendy Auberson Steven Savary
Responsable du match olympique	Gilbert Girardet
Responsable tirs externes Pistolet	Les membres du comité en tournus 2023 Christian Massonnet & Claude-André Ray
Responsable tirs externes PAC	Vacant
Responsable tirs interne 300 m	Christian Massonnet par intérim
Responsable tirs internes JT + JJ Ajointe Adjoint	Yan Auberson Wendy Auberson Steven Savary
Responsable tir interne 25/50 m	Les membres du comité en tournus 2023 Christian Massonnet & Claude-André Ray
Responsable tir interne PAC	Vacant
Responsable PO / TFC 300 m	Eric Burkhalter
Responsable PO / TFC 25 / 50 m	Eric Burkhalter
Responsable munition « général »	Christian Massonnet
Responsable munition 300 m Remplaçant	Christian Massonnet Pierre - Gilbert Tanner
Responsable munition JT	Yan Auberson
Responsable munition PO + TFC	Eric Burkhalter
Responsable matériel	Claude-André Ray

3. Catégories des membres

Les membres de la société peuvent prendre part à nos différentes activités internes à 300 m et au pistolet 10/25/50 m. Une licence n'est pas obligatoire. En plus de la cotisation, les frais d'utilisation des installations sont à la charge des participants.

La participation aux concours de la FST, respectivement de la SVC, est soumise aux différents règlements (licence A ou B) et aux dispositions d'exécution des différents concours.

La participation aux PO et TFC à 300, 25 et/ou 50 m est soumise aux prescriptions du SAT pour les activités hors du service.

Junior (J et JJ)	10-20 ans	2003-2013
Elite (E et S)	21-59 ans	1964-2002
Vétéran (V)	60-69 ans	1954-1963
Senior-vétéran (SV)	70 ans et plus	dès 1953

Les catégories sont valables sans distinction entre dames et hommes. Pour les personnes invalides, les allègements de leur certificat FST sont applicables.

4. Licences

La Société gère les licences de ses membres auprès de la FST (**une annulation est possible jusqu'au 31 janvier de l'année en cours**) pour les tireurs qui participent aux concours nécessitant une licence. Tous les tireurs licenciés (actif A ou actif B) doivent être membres de notre société.

Le prix de la licence est de CHF 20.- (CHF 12.- pour les juniors) auquel s'ajoute la cotisation individuelle de la FST de CHF 10.-, mais pas pour les juniors. La licence est encaissée une fois par tireur, alors que la cotisation individuelle est due dans chaque société où le membre a une licence A ou B. La finance due à la SVC et les cotisations de la société sont comprises dans la cotisation due à la société.

La licence n'est pas nécessaire pour les tirs internes de la société, ni pour les exercices fédéraux. En cas de doute, prière de s'adresser à un membre du comité.

5. Programme annuel

5.1. Stand de « FLOREYRES »

Selon programme séparé.

5.2. Tirs externes 300 m

Selon les documents séparés établis par les responsables.

5.3. Tirs externes 25/50 m

Selon document séparé établi par le responsable.

6. Règlement des tirs externes (hors tir cantonaux)

6.1. Inscription

Chaque membre licencié peut s'inscrire auprès des responsables. Un formulaire ad hoc est remis lors de l'AG de la société. Ces formulaires d'inscription servent de base pour inscrire les membres auprès des différentes organisations.

6.2. Composition des groupes

Les responsables des tirs externes, composent les groupes pour les différents concours. Ils désignent également, dans la mesure du possible, le ou les remplaçants.

6.3. Finance des tirs externes

Mis à part la liste non exhaustive au point 6.5, la société ne prend pas à sa charge les finances d'inscription des groupes. Cependant les éventuelles répartitions reviennent aux membres de la société qui ont participé aux tirs en question.

6.4. Tireurs individuels

En plus des tireurs sélectionnés pour former les groupes, les tireurs désirant participer à des tirs externes sont également acceptés comme « individuels ».

6.5. Financement de la société

Chaque année, un des tirs cantonaux organisé en Suisse sera choisi par les membres tireurs et tireuses comme sortie officielle du TSY.

À cette occasion le TSY financera partiellement le tir et paiera les finances d'inscription des groupes et de la section. **Les répartitions éventuelles reviendront à la société.** Le montant attribué à chaque participant est décidé par le comité.

7. Concours interne

7.1. Droit de participation

Tous les membres de la société ont le droit de participer au tir interne à 25, 50 et 300 m. Chaque membre peut tirer les passes désirées. Pour le concours **"ROI DU TIR"**, le règlement en vigueur fait foi.

7.2. Armes et moyens auxiliaires

Les armes et leur maniement doivent être conformes aux « Règles de Tir Sportif » de la FST (RTSp) et aux prescriptions du « Tir hors du service » du SAT en vigueur à ce jour. Toute dérogation est interdite.

Chaque tireur doit inconditionnellement se conformer aux règles de sécurité en vigueur à l'intérieur du stand.

7.3. Armes admises pour le tir à 300 m

Le fusil standard, l'arme libre ainsi que les armes d'ordonnance telles que le mousqueton 31 et 11 d'ordonnance avec ou sans bipied et avec ou sans appui, le fusil d'assaut 57-02, 57-03, 57-03S et PE ainsi que le fusil d'assaut 90 avec ou sans guidon annulaire et PE sont admis.

Pour les fusils d'ordonnance et autres armes admises, seuls les moyens auxiliaires autorisés selon le catalogue en vigueur du DDPS peuvent être utilisés.

7.3.1. Catégorie A

Armes libres, fusil standard AL et FS

7.3.2. Catégories D + E

Toutes les armes d'ordonnance Mq, Fass 57, Fass 90

7.4. Armes admises pour le tir à 25/50 m

Les pistolets de sport, soit le pistolet 50 m (PL), le pistolet PPA, le revolver à percussion annulaire PPA, le pistolet / revolver à percussion centrale, ainsi que les pistolets d'ordonnance admis pour les exercices fédéraux et les concours de la FST, selon l'état actuel du catalogue des moyens auxiliaires du DDPS, peuvent être utilisés.

7.5. Armes admises pour le tir à 10 m

Uniquement le pistolet 10 m (PAC).

7.6. Positions

Selon les « Règles du tir sportif » (RTSp) de la Fédération Sportive Suisse de Tir (FST).

7.7. Jours de tir

Les passes des carnets (armes longues et armes de poing) peuvent être tirées uniquement lors des jours de tir, selon le programme annuel de la société.

7.8. Passes spéciales

Les passes spéciales telles que "Campagne", championnat individuel vaudois, match couché ou autres peuvent être acquises en cours d'année auprès du bureau lors des jours de tir. Les délais pour remettre les feuilles tirées doivent être respectés.

7.9. Livrets des tirs internes

Chaque membre peut acquérir le livret de tir des passes à 300 m au prix de CHF 10.-, ainsi que le livret de tir des passes à 25 / 50 m au prix de CHF 15.-. Ce dernier prix comprend toutes les passes notées « forfait ».

7.10. Prix des passes spéciales

Les prix des passes spéciales des différents concours, par exemple le match olympique, tir d'automne, tir final sont fixés dans les règlements / dispositions d'exécution des différents concours.

7.11. Cartes-couronnes

Un tireur n'a droit qu'à une seule carte-couronne pour les passes du livret de tir à 300 m. Les cartes-couronnes suivantes peuvent être obtenues :

- 1 résultat de distinction carte-couronne à CHF 10.-
- 3 résultats de distinction carte-couronne à CHF 15.-
- 5 résultats de distinction carte-couronne à CHF 20.-

Une carte-couronne supplémentaire peut être obtenue pour la « maîtrise ».

Aucune carte-couronne n'est attribuée pour les passes du livret de tir à 25 / 50 m.

7.12. Réclamations

Les réclamations doivent être faites, pendant les tirs, au chef des tirs ou à son remplaçant. Par la suite, elles ne seront plus prises en considération. En cas de différends, le plan de tir et les différents règlements font foi.

Les cas non prévus dans ces règlements sont tranchés par le comité en tenant compte aussi des RTSp (Règles de tir Sportif de la FST) en vigueur.

8. Programme de tir à 300 m**8.1. Exercice**

Armes :	Tous les fusils
Cible :	A 10 et A 100
Programme de tir :	Nombre de coups illimités avant le début de chaque passe
Positions :	Fusils standard : couché bras franc Arme libre : non couché Fusils d'assaut : sur bipied Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »
Finance de passe :	Aucune, la munition est à la charge des participants
Distinction :	Aucune

8.2. Société

Armes :	Tous les fusils
Cible :	A 100
Programme de tir :	5 coups, coup par coup
Positions :	Fusils standard : couché bras franc

Arme libre :	non couché
Fusils d'assaut :	sur bipied
Mousquetons :	couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied
Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre	
Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »	
Finance de passe :	CHF 10.-, munition non comprise
Classement en 2 catégories A et D+E :	Total des 5 coups, appui par les coups profonds, puis par l'âge selon RTSp
Dotation :	Pour chaque catégorie, 100% des finances de passe au 100% des participants
Distinction :	Cat. A : E 440 points V/J 430 points SV 425 points Cat. D+E : E 415 points V/J 405 points SV 400 points.

8.3. Militaire

Armes :	Tous les fusils
Cible :	A 100
Programme de tir :	4 coups, coup par coup 1 rachat autorisé
Positions :	Fusils standard : couché bras franc Arme libre : non couché Fusils d'assaut : sur bipied Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »
Finance de passe :	CHF 10.-, munition non comprise, idem pour le rachat
Classement en 2 catégories A et D+E :	Total des 4 coups de la meilleure passe, appui par la deuxième meilleure passe, puis par les coups profonds des 2 passes, puis par l'âge selon RTSp
Dotation :	Pour chaque catégorie, 60% des finances de passe au 2/3 des participants
Distinction :	Cat. A : E 352 points V/J 344 points SV 340 points Cat. D+E : E 330 points V/J 320 points SV 310 points.

8.4. Vallon

Armes :	Tous les fusils
Cible :	A 100
Programme de tir :	10 coups, coup par coup 1 rachat autorisé
Positions :	Fusils standard : couché bras franc Arme libre : non couché Fusils d'assaut : sur bipied Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »
Finance de passe :	CHF 12.-, munition non comprise, idem pour le rachat

Classement en 2 catégories
A et D+E :

Total des 10 coups de la meilleure passe, appui par la deuxième meilleure passe, puis par les coups profonds, puis par l'âge selon RTSp

Dotation :

Pour chaque catégorie, 60% des finances de passe au 2/3 des participants

Distinction :

Cat. A : E 845 points V/J 825 points SV 815 points
Cat. D+E : E 835 points V/J 815 points SV 805 points.

8.5. Vitesse

Armes :

Tous les fusils

Cible :

A 10

Programme de tir :

2 x 5 coups en série, sans limitation de temps
1 rachat autorisé

Positions :

Fusils standard : couché bras franc

Arme libre : non couché

Fusils d'assaut : sur bipied

Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied

Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre

Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »

CHF 12.-, munition non comprise, idem pour le rachat

Finance de passe :

Classement en 2 catégories
A et D+E :

Total des 10 coups de la meilleure passe, appui par la deuxième meilleure passe, puis par les coups profonds à 100 points des deux passes, puis par l'âge selon RTSp

Dotation :

Pour chaque catégorie, 60% des finances de passe au 2/3 des participants

Distinction :

Cat. A : E 90 points V/J 88 points SV 87 points
Cat. D+E : E 84 points V/J 82 points SV 81 points.

8.6. Unique

Armes :

Tous les fusils

Cible :

A 10

Programme de tir :

6 coups, coup par coup

Positions :

Fusils standard : couché bras franc

Arme libre : non couché

Fusils d'assaut : sur bipied

Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied

Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre

Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »

CHF 10.-, munition non comprise

Finance de passe :

Classement en 2 catégories
A et D+E :

Total des 6 coups, appui par le nombre de 10, 9, etc., puis par l'âge selon RTSp

Dotation :

Pour chaque catégorie, 60% des finances de passe au 2/3 des participants

Distinction :

Cat. A : E 54 points V/J 53 points SV 52 points
Cat. D+E : E 51 points V/J 50 points SV 49 points.

8.7. Carotte

Armes :

Tous les fusils

Cible :

A 100

Programme de tir :

2 coups par passe, coup par coup, rachats illimités

Positions :	Fusils standard : couché bras franc Arme libre : non couché Fusils d'assaut : sur bipied Mousquetons : couché bras franc ou couché appuyé ou sur bipied Les vétérans peuvent tirer « couché bras franc » avec l'arme libre Les seniors-vétérans peuvent tirer « couché appuyé »
Finance de passe :	CHF 1,50 par passe, munition non comprise Idem pour chaque rachat
Classement en 2 catégories A et D+E :	Total des 4 meilleures passes, appui par les passes suivantes
Dotation :	Pour chaque catégorie, 60% des finances de passe au 100% des participants
Distinction :	Aucune

8.8. Programme obligatoire 300 m

Dates :	Selon programme annuel
Tireurs astreints	Doivent apporter la convocation du DDPS et le livret de tir ou de performances.
Autres tireurs	Doivent apporter le livret de tir ou de performances.
Armes	Uniquement armes d'ordonnance Mq, FA 57, FA 90
Programme	Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS Le programme 300 m est tiré avec l'arme personnelle en position Couché, sur bipieds.
Essais illimités	La munition pour les essais sont à la charge des participants

Programme

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	A5	5 p.c., au total 25 points
2	Tir coup par coup	5	B4	4 p.c., au total 20 points
3	Tir rapide 1 x 2 coups marqués à la fin 1 x 3 coups marqués à la fin	5	B4	4 p.c., au total 20 points
4	Tir rapide 1 x 5 coups marqués à la fin	5	B4	4 p.c., au total 20 points

Résultat maximum possible

85 points

Mention honorable 66 points et plus

Minimum requis 42 points avec maximum 3 zéros

8.9. Tir Fédéral en Campagne (TFC) 300 m

Dates :	Selon programme annuel
Armes	Uniquement armes d'ordonnance Mq, FA 57, FA 90
Essais	Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS Aucun coup d'essai n'est autorisé

Programme

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 6 coups en 1 minute chacun ou 6 coups en 6 minutes marqués après chaque coup	6	B4	4 p.c., au total 24 points
2	Tir coup par coup rapide 2x3 coups en 60 secondes par série marqués à la fin	6	B4	4 p.c., au total 24 points
3	Tir coup par coup rapide 6 coups en 60 secondes marqués à la fin	6	B4	4 p.c., au total 24 points

Résultat maximum possible

72 points

Mention E / S : 55 points

Distinction E / S : 57 points

ou 18 mannequins touchés

8.10. Championnat Suisse de groupe

Catégories : A, D et E
Armes et positions : Selon point 7.3 ci-dessus
Cible : A10

Programme A : 20 coups, coup par coup
Programme D et E : 10 coups, coup par coup
5 coups en série, sans limite de temps, marqués à la fin

Résultats individuels : La somme des 15, respectivement des 20 coups de compétition donne le résultat individuel.

Résultat du groupe : La somme des cinq résultats individuels donne le résultat du groupe.

8.11. Championnat Suisse de sections

Arme et position :
Cible :
Coups d'essais : Selon point 7.3 ci-dessus
Programme : A10
Résultat individuel : Illimités (A l'exception de la finale)

Résultat de la section : 10 coups, coups par coups
La somme des 10 coups de compétition donne le résultat individuel
Selon le règlement de la FST

9. Programme de tir 25 / 50 m

Pour l'utilisation des cibles, les tireurs à l'arme de poing doivent s'acquitter d'un forfait annuel de CHF 20.- pour les tireurs occasionnels (maximum 5 fois) ou de CHF 60.- pour les utilisateurs réguliers. La munition est à la charge des participants.

9.1 . Exercice

Armes :	PO, PPA, PL
Cible :	P 10 et B 10
Programme de tir :	Nombre de coups illimité avant le début de chaque passe
Finance de passe :	Aucune, la munition est à la charge des participants
Distinction :	Aucune

9.2. Cible Société 50 m

Armes :	PO, PPA, PL
Cible :	P 10
Programme de tir :	10 coups, coup par coup
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 10 coups de la meilleure passe, appui par les passes suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.3. Cible Section 50 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	P 10
Programme de tir :	5 coups, coup par coup et 1 série de 3 coups en 60 sec. dès le commandement
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 8 coups de la meilleure passe, appui par les passes suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.4. Cible Yverdon 50 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	B 10
Programme de tir :	2 séries de 4 coups en 60 sec dès le commandement
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 8 coups de la meilleure passe, appui par les passes suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.5. Cible Montélaz 50 m

Armes :	PO, PPA.
Cible :	B 10
Programme de tir :	4 coups coup par coup, puis 1 série de 4 coups en 60 sec dès le commandement
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 8 coups de la meilleure passe, appui par les passes suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.6. Cible Rachat 50 m

Armes :	PO, PPA, PL. Le même genre d'armes doit être utilisé pour toutes les passes
Cible :	P 10, mesurés à 100 points
Programme de tir :	Au maximum 24 passes de 2 coups
Finance de passe :	Fr. 1.- par passe
Classement en 1 catégorie :	Total des 10 meilleurs coups, appui par les coups profonds suivants, puis par l'âge selon RTSp
Dotation :	70% des finances de tir au 2/3 des participants classés
Distinction :	Aucune

9.7. Cible Section 25 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	ISSF 25 m, zone d'évaluation 5 - 10
Programme de tir :	3 séries de 5 coups en 50 sec, puis 40 sec, puis 30 sec dès le commandement
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 4 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 15 coups de la meilleure passe, appui par les suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.8. Cible Précision 25 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	PP 10, 50 cm
Programme de tir :	2 séries de 5 coups en 5 minutes par série
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 10 coups de la meilleure passe, appui par les suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.9. Cible Série 25 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	ISSF 25 m, zone d'évaluation 5 – 10
Programme de tir :	2 séries de 5 coups en 30 sec par série
Finance de passe :	Première passe comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Classement en 1 catégorie :	Total des 10 coups de la meilleure passe, appui par les suivantes, puis par l'âge selon RTSp
Distinction :	Aucune

9.10. Cible Vitesse (duel) 25 m

Armes :	PO, PPA
Cible :	ISSF 25 m, zone d'évaluation 5 - 10
Programme de tir :	2 x 5 coups en série commandés comme suit : la cible apparaît 5 fois pour 3 sec avec des intervalles de 7 sec
Finance de passe :	La première passe est comprise dans le forfait 7 rachats autorisés à CHF 1.50 chacun
Distinction :	Aucune

9.11. Programme obligatoire 25 m (Elite – Senior)

Position : Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains à 25 m
 Armes : Uniquement armes d'ordonnance
 Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS

Programme 25 m

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	Cible pistolet d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points
2	Tir coup par coup rapide 5 coups en 50 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points
3	Tir coup par coup rapide 5 coups en 40 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points
4	Tir coup par coup rapide 5 coups en 30 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points

Résultat maximum possible**200 points**

Mention honorable 175 points et plus

9.12. Programme obligatoire 50 m (Elite – Senior)

Position : Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains à 50 m
 Armes : Uniquement armes d'ordonnance
 Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS

Programme 50 m

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup	5	P 4	4 p.c. au total 20 points
2	Tir coup par coup rapide 1 x 5 coups en 60 secondes chacun	5	P 4	4 p.c. au total 20 points
3	Tir coup par coup	5	B 5	5 p.c. au total 25 points
4	Tir coup par coup rapide 1 x 5 coups en 30 secondes chacun	5	B 5	5 p.c. au total 25 points

Résultat maximum possible**90 points**

Mention honorable 70 points et plus

9.13. Tir fédéral en campagne (TFC) (Elite et Séniors) Programme 25 m

Position : Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains à 25 m

Armes : Uniquement armes d'ordonnance
Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS

Programme

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 3 coups en 20 secondes chacun marqués séparément	3	Cible pistolet- vitesse- d'ordonnance	10 p.c. au total 30 points
2	Tir coup par coup rapide 5 coups en 50 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points
3	Tir coup par coup rapide 5 coups en 40 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points
4	Tir coup par coup rapide 5 coups en 30 secondes marqués à la fin	5	Cible pistolet- vitesse d'ordonnance	10 p.c. au total 50 points

Résultat maximum possible

180 points

Mention honorable 153 points ou plus

Distinction-Couronne 159 points ou plus

9.14. Tir fédéral en campagne (TFC) (Elite et Séniors) Programme 50 m

Position : Les participants tirent au pistolet debout à bras franc ou à deux mains à 50 m

Armes : Uniquement armes d'ordonnance
Selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS

Programme

Exercice	Genre de feu	NB de coups	Cible	Score maximum
1	Tir coup par coup 6 coups en 1 minute par coup ou 6 coups en 6 minutes marqués après chaque coup	6	B5	5 p.c. au total 30 points
2	Tir coup par coup rapide 2 x 3 coups en 60 secondes par série marqués à la fin	6	B5	5 p.c. au total 30 points
3	Tir de vitesse 6 coups en 60 secondes marqués en fin de série	6	B5	5 p.c. au total 30 points

Résultat maximum possible

90 points

Mention honorable 58 points ou plus
Distinction-Couronne 63 points ou plus

10. Concours des Rois du tir à 300 m

Roi du tir catégorie A pour les armes standards et libres
Roi du tir catégories D + E pour les armes d'ordonnance

10.1. Classement

Seront proclamés « Roi du Tir » de la catégorie A, respectivement de la catégorie D+E, les tireurs qui auront obtenu le plus de points à l'addition des passes suivantes :

- 10 % du total de la société.
- 10 % du total de la meilleure passe de la cible Militaire.
- 10 % du total de la meilleure passe de la cible Vallon.
- 100 % du total de la meilleure passe de la cible Vitesse.
- 100 % du total de la cible Unique.

10.2. Dotation

A partir de **3** participants qui ont tiré au minimum toutes les passes (sans les rachats) qui comptent pour le classement du roi du tir, un prix sera attribué au **premier** classé.
A partir de **6** participants qui ont tiré au minimum toutes les passes (sans les rachats) qui comptent pour le classement du roi du tir, un prix sera attribué aux **trois premiers** classés.
En cas d'égalité, appui par le résultat de la cible société, puis par l'âge selon RTSp.
La valeur des prix est fixée chaque année par le comité.

10.3 Primes aux premiers classés à chaque cible, distance 300 m

Une prime, sous forme d'une carte-couronne, sera attribuée aux premiers classés des cibles société, militaire, vallon, vitesse, unique et carotte de chaque catégorie. La valeur est fixée chaque année par le comité en tenant compte du nombre de participants par catégorie. Le même tireur ne peut recevoir qu'une seule prime par année.

11. Concours du Roi du tir à 50 m

11.1. Classement

Sera proclamé Roi du Tir, le tireur qui aura obtenu le plus de points à l'addition des passes suivantes :

- 100% du total de la meilleure passe de la cible société 50 m
- 100% du total de la meilleure passe de la cible section 50 n
- 100% du total de la meilleure passe de la cible Yverdon 50 m
- 100% du total de la meilleure passe de la cible Montélaz 50 m

11.2. Dotation

Un prix en espèces sera remis au 50% des participants qui ont tiré au moins une de chacune des quatre passes ci-dessus. La valeur de ces prix sera déterminée sur la base des rachats encaissés. En cas d'égalité appui par le résultat de la meilleure passe de la cible société, puis par l'âge selon RTSp.

12. Concours ROI DU TIR 25 m

12.1. Classement

Sera proclamé Roi du Tir, le tireur qui aura obtenu le plus de points à l'addition des passes suivantes :

- 100% du total de la meilleure passe de la cible section 25 m
- 100% du total de la meilleure passe de la cible précision 25 m
- 100% du total de la meilleure passe de la cible série 25 m
- 100% du total de la meilleure passe de la cible vitesse (duel) 25 m

12.1. Dotation

Un prix en espèces sera remis au 50% des participants qui ont tiré au moins une de chacune des quatre passes ci-dessus. La valeur de ces prix sera déterminée sur la base des rachats encaissés. En cas d'égalité appui par le résultat de la meilleure passe de la cible section, puis par l'âge selon RTSp.

13. Challenges 300 m

13.1. Règlements

Les règlements des challenges sont établis selon les vœux des donateurs. Ils peuvent être consultés sur demande.

13.2. Dispositions spéciales

Tous les membres du TSY, selon point 3 ci-dessus, peuvent prétendre gagner un ou plusieurs challenges en compétition. Dans tous les cas les règlements des challenges font foi.

13.3. Challenge Auguste Fallet

Selon actes officiels, M. Auguste Fallet avait fait en son temps un don, sous forme d'héritage, à la Société des Carabiniers d'Yverdon. En 2014, ces derniers ont remis officiellement les comptes au Tir Sportif Yverdonnois qui assure la gestion de ce don jusqu'à épuisement du montant.

13.4. Exercices fédéraux avec d'autres sociétés

Les membres du TSY, qui effectuent les exercices fédéraux avec une autre société, peuvent prétendre gagner le challenge Auguste Fallet pour autant qu'ils communiquent à temps au chef des tirs leurs résultats obtenus au tir obligatoire et au tir fédéral en campagne à 300 m.

Ainsi établi le 10 mars 2023

Tir Sportif Yverdonnois

L'auteur du document

Le Président

Ch. Massonnet

Le Trésorier

Jacques Dessemontet